Image not found or type unknown

SUCCESSION ET PROCURATION

Par **chopala**, le **01/04/2013** à **19:46**

Bonjour,
Après le décès de mon père dont les comptes étaient gérés par mon frère, en demandant les relevés des comptes bancaires, j'ai constaté que ce dernier avait vidé les comptes et annulé l'assurance vie dont mon frère et moi étions bénéficiaires. En demandant la procuration et le carton de signature, la banque m'a écrit qu'elle avait perdu la procuration de mon frère. Je doute maintenant qu'elle ait jamais existé. Que risque la banque qui a laissé agir mon frère sans procuration ? Mon frère devra t'il rendre l'argent qu'il a "emprunté" ?
Merci, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés